



## Assemblée générale

Distr. générale  
4 octobre 2006  
Français  
Original: espagnol

---

### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

#### Compte rendu analytique de la 251<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 23 mars 2000, à 10 h 30

*Président* : M. Ka ..... (Sénégal)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du Président sur la Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Asie, tenue à Hanoi du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2000

Rapport du Président sur sa participation à la soixante et onzième session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba, du 6 au 10 mars 2000

Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, les 26 et 27 avril 2000 (document de travail n° 2)

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

00-35710 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapport du Président sur la réunion sur la question de Palestine, organisée par l'ONU pour la région de l'Asie, tenue à Hanoï du 3 au 10 mars 2000**

2. **Le Président** rend compte de la Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Asie, tenue à Hanoï du 3 au 10 mars 2000, qui avait pour thème : « L'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, condition primordiale de la paix au Moyen-Orient ». Le Comité exprime sa gratitude au Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et au peuple vietnamien qui ont permis de tenir cette réunion en Asie et de partager l'expérience des États d'Asie en ce qui concerne la lutte pour l'indépendance et la souveraineté nationales et les efforts nécessaires pour instaurer l'indépendance économique, un développement durable et la coopération économique régionale et internationale. L'expérience du Viet Nam et d'autres pays asiatiques, riche en enseignements d'un grand intérêt, constitue une source d'inspiration pour le peuple palestinien qui n'a pas encore réalisé ses aspirations vers la souveraineté et l'indépendance après 33 années d'occupation et de privations.

3. La Réunion a comporté une séance inaugurale, quatre séances plénières, un séminaire à l'intention des organisations non gouvernementales et une séance de clôture. La première séance plénière a été consacrée au processus de paix et à la création d'un État palestinien, la seconde, aux questions relatives au rôle de l'ONU à l'égard de la question de Palestine, la troisième, à la mobilisation de l'appui international en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la quatrième, au rôle que peuvent jouer les assemblées parlementaires pour promouvoir l'exercice de ces droits.

4. La Réunion a été extrêmement féconde. Y ont participé les représentants de 51 pays, de la Palestine, de deux organisations intergouvernementales, de cinq organes et institutions spécialisés des Nations Unies, ainsi que des invités d'honneur du pays hôte et des représentants des médias et des milieux universitaires, y compris un groupe d'étudiants. Vingt experts asiatiques et de divers autres régions ainsi que des

représentants des gouvernements palestinien et israélien ont fait des communications. Lors de chaque séance plénière, un certain temps a été consacré à un débat ouvert à tous les participants. Il convient de souligner la qualité remarquable des communications et des débats et de saluer les contributions des huit gouvernements japonais, brésilien, cubain, indonésien, tunisien, chinois, égyptien et turc. Les médias internationaux et vietnamiens ont fait une large place aux informations sur la Réunion. Certains membres de la délégation du Comité et d'autres participants ont donné des interviews à la télévision nationale ainsi que dans la presse vietnamienne et internationale.

5. La délégation se composait de M. Walter Balzan, Ambassadeur de Malte, rapporteur du Comité, Vice-Président et rapporteur de la réunion, de M. Pham Binh Minh, représentant adjoint du Viet Nam auprès de l'ONU, de M. Nasser Al-Kidwa, observateur de la Palestine, et du Président du Comité, chef de la délégation.

6. À l'issue de la Réunion, les participants ont adopté la Déclaration de Hanoï, dans laquelle ils ont, notamment, fermement et résolument réaffirmé le droit du peuple palestinien à la libre détermination et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain. Ils ont souligné que, par suite de la rupture des négociations sur le statut définitif, le processus de paix se trouvait dans une situation critique, et que le refus par Israël d'appliquer pleinement et rigoureusement les accords de Wye River et de Charm-el-Cheik et la poursuite de ses activités de peuplement, causes de grave préoccupation, mettaient en danger les négociations de paix. Dans ces conditions, l'ONU et les signataires de la quatrième Convention de Genève devraient prendre les mesures nécessaires et convoquer une nouvelle conférence des Hautes Parties contractantes. Les participants ont en outre déclaré que l'ONU devrait admettre la Palestine comme membre à part entière afin de lui permettre de participer activement au Sommet du Millénaire prévu le 6 septembre 2000.

7. La délégation du Comité ainsi que tous les participants ont exprimé au Gouvernement vietnamien leurs sincères remerciements pour son appui constant à la tenue de la Réunion de Hanoï. Le Président et la délégation du Comité ont eu l'honneur et le privilège d'être reçus par S. E. M. Phan Van Khai, Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, qui a salué les efforts déployés par le Comité pour que soit

trouvée une solution générale, juste et durable à la question de Palestine. La délégation du Comité a rendu hommage à l'ex-Président Ho Chi Minh et déposé une offrande en son honneur au Mausolée de Hanoi. La délégation a aussi été reçue par S. E. M. Nguyen Dy Nien, Ministre des relations extérieures du Viet Nam. Les participants ont été très honorés par le discours inaugural de S. E. M. Chu Tuan Nha, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement de la République socialiste du Viet Nam. Le Gouvernement vietnamien et le Ministère des relations extérieures se sont acquis la gratitude du Comité pour l'appui qu'ils ont fourni à la tenue de la Réunion, en particulier, S. E. M. Pham Binh Minh et le personnel de la Mission, qui ont étroitement collaboré aux préparatifs de la Réunion.

8. *S'il n'y a pas d'objections, le Président considèrera que le Comité décide de prendre note du rapport qu'il a présenté.*

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) souligne l'importance de la Déclaration de Hanoi qui constitue la base des travaux de l'Assemblée générale et des autres instances internationales sur la question de Palestine. Dans ce document, les participants ont manifesté leur ferme volonté de soutenir ensemble le droit du peuple palestinien à la libre détermination et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain. Dans la Déclaration sont en outre définies des positions claires à l'égard d'autres questions, telles que le délai fixé dans le Mémoire de Charm-el-Cheik à septembre 2000 pour la conclusion d'un accord sur le statut définitif, et le consensus international prévu en mai 2000. Il y est en outre déclaré que, face à la création de nouvelles colonies de peuplement, l'ONU et les signataires de la quatrième Convention de Genève devraient agir énergiquement et convoquer une nouvelle conférence des Hautes Parties contractantes; que la date limite fixée pour la conclusion d'un accord sur le statut définitif devait être respectée et que l'Organisation des Nations Unies se devait d'admettre la Palestine comme membre à part entière pour leur permettre de participer activement au Sommet du Millénaire, qui sera l'occasion de renouveler les engagements à l'égard des principes de la Charte des Nations Unies et de donner une nouvelle orientation politique à la coopération internationale. Tout cela montre l'extrême importance de la

Déclaration de Hanoi qui indique la marche à suivre avec l'appui de la communauté internationale.

11. **M. Samhan** (Émirats arabes unis), s'exprimant au nom du groupe des États arabes, remercie le Président du Comité de sa contribution à l'établissement de la paix et de la sécurité du monde arabe. Il approuve et appuie la Déclaration de Hanoi dans son ensemble et en particulier, les dispositions concernant l'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'Organisation afin qu'elle puisse participer au Sommet du Millénaire.

**Rapport du Président sur sa participation à la soixante et onzième session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba du 6 au 10 mars 2000**

12. **Le Président** dit que cette session a été consacrée en grande partie à des questions administratives et budgétaires intéressant l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Bien que la question du Moyen-Orient n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour, elle a été traitée largement dans le rapport du Secrétaire général de l'OUA.

13. La signature, le 4 septembre 1999, du Mémoire de Charm-el-Cheik pour l'Organisation de libération de la Palestine et Israël constitue un signe positif vers la reprise du processus de paix, compte tenu des mesures adoptées en ce qui concerne le redéploiement des forces, la libération des prisonniers et l'ouverture de couloirs de sécurité. Cependant, il est constaté dans le rapport que la date limite fixée au 13 février 2000 dans le Mémoire de Charm-el-Cheik n'a pas été respectée et que les objectifs définis dans ce document n'ont pas été atteints.

14. Face à l'interruption des négociations israélo-palestiniennes, le Secrétaire général de l'OUA a vivement engagé les parties à reprendre les négociations de paix, à mettre fin à la création illégale de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens, et à créer un climat favorable à la paix et à la mise en place d'un État palestinien conformément au droit international. Il a exhorté les parties à travailler dans un esprit de conciliation et à appliquer de bonne foi les accords librement conclus. L'OUA pour sa part continuera comme par le passé à appuyer résolument la lutte légitime du peuple palestinien pour créer un État indépendant. Lors du prochain sommet de l'OUA, la question de Palestine tiendra une place

importante dans les débats des hauts dirigeants africains.

15. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que le Comité décide de prendre note du rapport qu'il a présenté.

16. *Il en est ainsi décidé.*

**Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les 26 et 27 avril 2000 à Paris (document de travail n° 2)**

17. **Le Président** rappelle que le Comité a décidé, dans son programme de travail pour l'année 2000, d'organiser cette conférence en coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes, compte tenu des résultats de la Conférence en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien. La tenue de cette conférence répondait à la gravité du problème des réfugiés de Palestine et à la nécessité de le résoudre dans le respect de la légitimité internationale et des résolutions pertinentes de l'ONU. La Conférence internationale aura pour but de fournir des informations sur la situation actuelle des réfugiés de Palestine, d'examiner le rôle des Nations Unies dans la recherche d'une solution juste de ce problème, d'analyser en profondeur la question de Palestine dans le contexte du processus de paix au Moyen-Orient, et de promouvoir d'un commun accord l'adoption de mesures politiques et autres visant à résoudre durablement ce problème dont le règlement est indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le 28 avril 2000 se tiendra, dans le cadre de la Conférence, une réunion des organisations non gouvernementales sur le même thème.

18. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que le Comité approuve le programme provisoire de la Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine organisée au Siège de l'UNESCO les 26 et 27 avril 2000 en coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes, ainsi que celui de la réunion d'organisations non gouvernementales qui aura lieu le 28 avril 2000.

19. *Il en est ainsi décidé.*

20. **Le Président** remercie l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes ainsi que les observateurs permanents des deux organisations et le personnel de leurs missions respectives à New York de leur participation active aux préparatifs de la Conférence. La délégation du Comité à la Conférence sera composée de M. Bruno Rodriguez Parrilla (Cuba) et M. Ravan Farhâdi (Afghanistan), Vice-Présidents du Comité, de M. Walter Balzan (Malte), rapporteur, de M. Nasser Al-Kidwa (Palestine) et du Président du Comité.

**Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem**

21. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine), avant d'aborder le sujet, souligne que la Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine est la manifestation la plus importante organisée cette année par le Comité et exprime sa gratitude à l'Organisation de la Conférence islamique et à sa Ligue des États arabes pour leur précieuse collaboration avec le Comité pour assurer le succès de cette manifestation.

22. En ce qui concerne l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient, le fait le plus important a eu lieu le jour précédent avec la visite du pape Jean-Paul II en Palestine. Sa Sainteté s'est rendue à Bethléem, ville natale de Jésus-Christ, au camp de réfugiés palestiniens de Deheisha et à Al Maghtas, un lieu situé sur la rive occidentale du Jourdain, lieu présumé du baptême du Christ. Ce fut un événement historique, comme le furent les importantes déclarations du Saint-Père, en particulier les suivantes : « Le Saint-siège a toujours reconnu que le peuple palestinien a le droit naturel d'avoir une patrie et de pouvoir vivre dans la paix et la sécurité auprès des autres peuples de cette région. Mes prédécesseurs et moi-même avons proclamé, en maintes occasions devant des instances internationales que le triste conflit dont la Terre sainte est le théâtre ne pourra prendre fin sans que soit fermement garanti l'exercice des droits de tous les intéressés, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU ». Il s'agissait non pas d'une affirmation implicite mais d'une déclaration explicite visant l'accord qui doit être recherché et les droits que le peuple palestinien doit pouvoir exercer.

23. Le Pape a ensuite évoqué un domaine d'activité dans lequel le Comité joue un rôle important en

déclarant ce qui suit : « Je me félicite vivement de l'adoption à l'unanimité par les Nations unies de la résolution concernant Bethléem 2000, qui engage la communauté internationale à contribuer au développement de cette région et à instaurer un climat de paix et de réconciliation dans l'un des lieux les plus emblématiques et les plus importants de la terre ». Il s'agit de la résolution présentée par l'actuel Président du Comité lors de la session précédente de l'Assemblée générale. Il convient de souligner que la coopération entre le Comité et la Mission d'observation du Saint-Siège auprès de l'ONU a contribué à cette importante réussite qu'est l'adoption du projet Bethléem 2000.

24. Abordant la question de l'évolution des négociations entre la Palestine et Israël dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, M. Al-Kidwa dit qu'après une longue et regrettable interruption des négociations, les deux parties sont parvenues à un accord sur l'application du Mémorandum de Charm-el-Cheik. Les négociations avaient été interrompues du fait qu'Israël cherchait à se soustraire à ses obligations prévues par le Mémorandum et par d'autres accords existants, notamment en essayant d'annuler la troisième phase du redéploiement en Cisjordanie.

25. L'accord récemment trouvé a été conclu à l'issue de deux réunions entre le Président Arafat et le Premier Ministre Ehud Barak, avec la participation, lors de la deuxième entrevue, de M. Dennis Ross, Envoyé spécial des États-Unis pour le processus de paix. Par la suite, MM. Arafat et Barak ont rencontré à Charm-el-Cheik le Président Mubarak en considération du rôle qu'a joué l'Égypte, avec la coopération des États-Unis, pour renouer les négociations et parvenir à un accord. Lors de cette réunion, les deux parties ont résolu le problème de la troisième phase du redéploiement et sont convenues de la mettre en train à partir de juin 2000. Il a également été décidé de renouer les négociations avec l'aide des États-Unis. Ces deux rencontres ont eu lieu le 21 mars dernier. L'armée israélienne s'est retirée de 6,1 % du territoire de la Cisjordanie et les deux parties ont repris les négociations prévues avec la participation d'un accord-cadre avant le mois de mai, étant entendu que l'accord définitif devra être conclu avant septembre 2000. L'accord porte en outre sur les questions importantes comme la libération des prisonniers, l'ouverture d'un couloir de sécurité dans le nord et le déblocage par Israël de fonds palestiniens au titre des impôts et autres contributions. Bien que tout cela soit positif,

l'expérience passée oblige à faire montre d'un optimisme prudent. Plusieurs accords conclus par le passé n'ont pas été appliqués ensuite. Il faut à la fois procéder avec prudence et faire preuve de bonne volonté pour faciliter l'application de ces accords. Il reste à espérer que cette situation marque le début de véritables progrès pour la partie palestinienne.

26. La rencontre avec le Président Clinton et le Président de la République arabe syrienne, M. Assad, prévue le dimanche suivant, sera un événement important puisqu'elle doit préparer le terrain en vue de la reprise des négociations entre Israël et la Syrie. Il faut espérer que ces négociations aboutiront à la conclusion entre ces parties d'un accord définitif de paix qui sera un élément important du processus de paix pour l'ensemble du Moyen-Orient.

*La séance est levée à 11 h 25.*